

Edito

Cinq ans déjà ! Le 30 janvier 2007 se tenait le séminaire de lancement du projet Sifac, associant 17 établissements sur la phase de conception de la solution. Aujourd'hui, SIFAC est implanté dans 97 établissements (soit environ 15000 utilisateurs).

Le projet se poursuit aujourd'hui avec la même intensité, puisque tant le périmètre initial que la disponibilité de l'accompagnement de l'Amue pendant cette première étape n'ont pas suffi à répondre pleinement à l'ensemble de vos besoins.

De nouvelles fonctionnalités viendront élargir le périmètre Sifac en 2012 : le contrôle hiérarchisé de la dépense, l'inventaire physique des immobilisations, la gestion de trésorerie avec rapprochement bancaire, la dématérialisation des factures fournisseurs en sites pilotes, la gestion de la pluriannualité notamment. Retrouvez l'intégralité du plan logiciel Sifac sur le site de l'Agence : [Plan logiciels](#)

Un effort particulier sera également produit cette année en direction des laboratoires, avec la mise à disposition d'un SIFAC Web, outil de saisie simplifiée et ergonomique, ainsi que l'interfaçage de Sifac avec le produit GESLAB, développé en collaboration avec le CNRS, pour permettre une simplification de la gestion financière des Unités Mixtes de Recherche.

La mise en place des instances que sont le comité de pilotage et le club des utilisateurs font de SIFAC un produit pleinement piloté par les établissements, et fédèrent une communauté d'utilisateurs qui partage retours d'expériences et meilleures pratiques.

A la Une

Poursuite du déploiement Sifac

Moins importante en nombre d'établissements que les précédentes, la vague de déploiement 2012 concerne huit établissements : les universités de Aix-Marseille, Lorraine, Paris-Est Marne-la-Vallée, Paris 13, l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, l'Institut Supérieur de Mécanique de Paris et le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Ces huit établissements ont démarré avec la prise en compte de la nouvelle nomenclature M9.3. L'ouverture de l'application Sifac aux gestionnaires s'est effectuée progressivement à compter du 9 janvier.

Cette nouvelle vague porte à 61 le nombre d'universités utilisatrices de Sifac.

Passage sur Sifac de deux nouvelles universités : l'Université de Lorraine et Aix-Marseille Université



L'Université de Lorraine, fruit de la fusion de 4 établissements, tous utilisateurs de Sifac :

- l'Institut national polytechnique de Lorraine,
- l'université Henri Poincaré-Nancy 1,
- l'université Nancy 2,
- et l'université Paul Verlaine-Metz.

Aix Marseille Université, fusion des 3 universités d'Aix-Marseille :

- l'université de Provence,
- l'université de la Méditerranée,
- et l'université Paul Cézanne.

L'AMU devient ainsi la plus grande université française par son nombre d'étudiants.


Concernant le Système d'Information, ces fusions ont nécessité la création de traitements de reprise enrichis, notamment pour permettre la récupération d'informations existantes dans Sifac. Suite à la livraison de ces évolutions dans le courant de l'été dernier, les établissements concernés ont pu effectuer la reprise de leurs tiers (fournisseurs, clients et agents) après consolidation des différents fichiers en présence.

Club U 2011 - Retour sur l'enquête de satisfaction

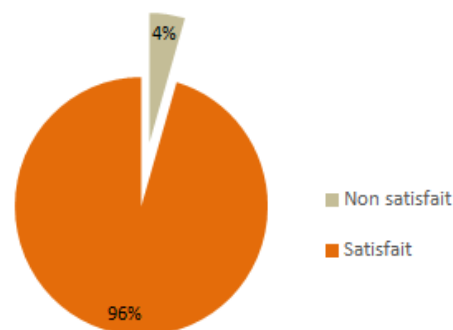
Que ce soit en termes d'organisation sous forme d'ateliers, de réponse à vos attentes ou de niveau de satisfaction par rapport aux ateliers proposés, vos retours attestent d'un niveau global de satisfaction élevé pour ce Club U 2011.

Un axe d'amélioration partagé par tous en vue de l'organisation du prochain Club U : prévoir des temps d'échange plus importants, notamment pour les ateliers.

Le compte-rendu du Club U 2011 est toujours disponible sur l'espace Sifac :

 : [Documentation SIFAC/04_Journees_d_echanges/3_Club_U_2011](#)

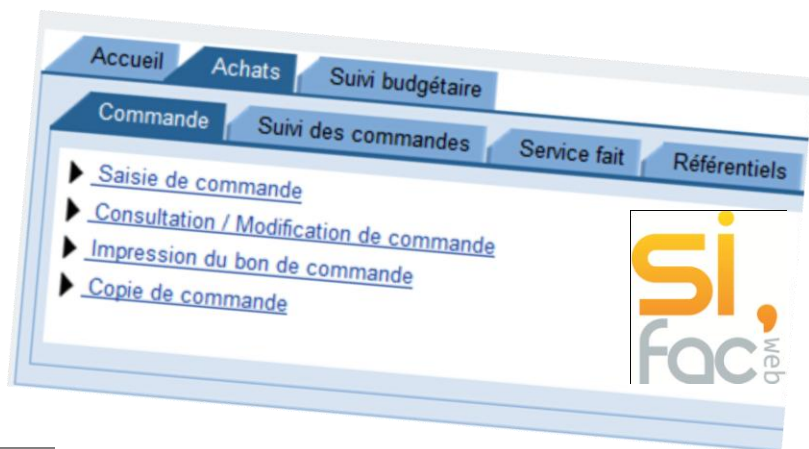
Club U 2011 - Taux de satisfaction global



Sifac Web

Sifac Web a pour objectif de permettre à des utilisateurs occasionnels de réaliser certains actes de gestion au travers d'une interface ergonomique et simplifiée. Le dernier atelier de conception s'est déroulé le 3 janvier avec le groupe projet composé de sept établissements, permettant ainsi de finaliser le premier lot.

La première version de Sifac Web sera disponible pour les sites pilotes au printemps prochain.

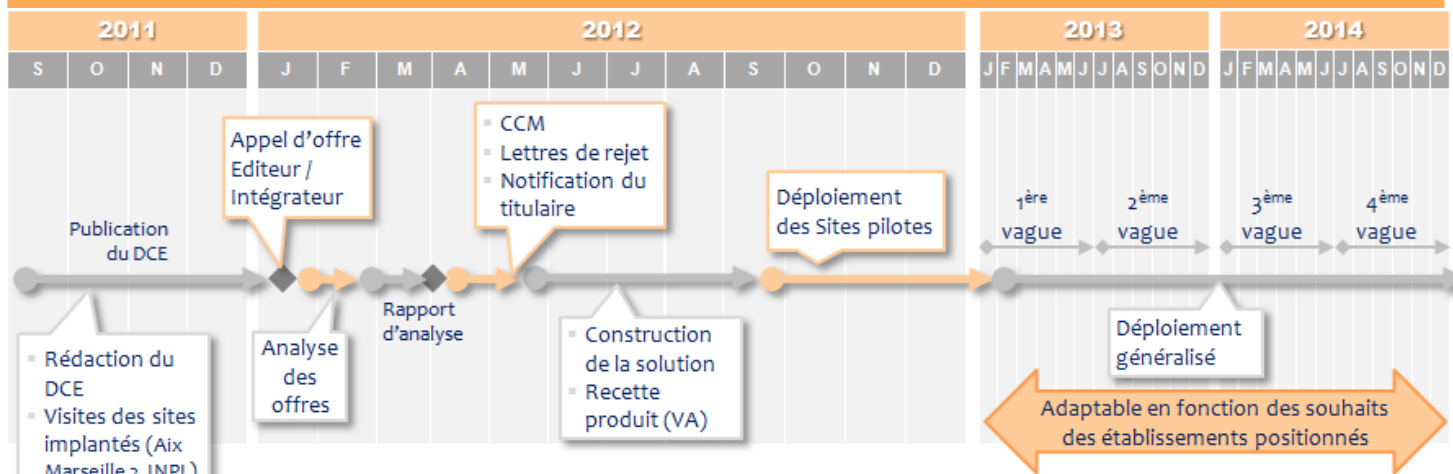


Dématérialisation des factures fournisseurs

Notre proposition de création d'un groupement de commande a rencontré un succès, avec 28 engagements fermes de participation. En revanche, un certain nombre d'établissements souhaitait participer sans toutefois pouvoir se positionner dans le délai imparti par la procédure. Après consultation des représentants d'établissements du groupe projet, la décision a été prise de se réorienter vers un accord cadre, offrant plus de flexibilité et de pérennité.

L'accord cadre sera ainsi accessible à l'ensemble des établissements utilisateurs de Sifac. Les conditions d'accès à la solution de dématérialisation seront similaires à celles prévues dans le cadre du groupement de commande.

Une solution disponible dès le début de l'année 2013



Le contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD)

La mise en place du CHD correspond à l'évolution des méthodes de contrôle des dépenses publiques, afin de contrôler autrement et de contrôler mieux. Cette nouvelle approche permet d'adapter les contrôles aux risques et aux enjeux nouveaux auxquels les établissements doivent faire face, d'augmenter l'efficacité de ces contrôles et de personnaliser et concentrer les moyens de contrôle sur les opérations les plus sensibles.

Sifac dispose d'un module CHD livré dès la conception initiale. L'expérience de l'utilisation de l'application et les nouvelles modalités d'organisation du flux de la dépense nécessitent de faire évoluer ce module, notamment en matière d'états dédiés au CHD : nombre de pièces contrôlées, nombre de pièces en erreurs par exemple. Grâce à ces états, les établissements pourront analyser les différents motifs de rejet et de ce fait améliorer leurs procédures financières et comptables.

La livraison de ce module CHD enrichi s'effectuera en deux temps au cours du premier semestre 2012 :

- 1^{ère} livraison contenant l'amélioration de la sélection des pièces à contrôler et la correction des anomalies,
- 2^{ème} livraison contenant les restitutions et le positionnement optimisé du CHD dans le flux de la dépense.

Pour toute information complémentaire sur le CHD, vous trouverez sur l'espace Sifac une présentation métier, le mode opératoire de mise en œuvre ainsi qu'un document présentant les évolutions à venir :

Le déploiement de la base article

La mise à disposition de la gestion des articles en dépenses et en recettes s'est accompagnée de la nécessité de repenser le choix initial de modélisation du secteur de TVA dans l'objet « division » de SAP, afin de revenir à une utilisation standard de cet objet, en tant qu'entrepôt logistique.

Les anciennes divisions sont rendues inopérantes établissement par établissement, dès lors que les flux sont terminés, et ce avant la date limite du 31 janvier 2012.

Chaque établissement est invité à notifier cette étape via l'outil DADM, pour livraison d'un Ordre de Transport de personnalisation et désaffectation effective de ces divisions.

Pour avoir des précisions sur la fonctionnalité base article et sa mise en œuvre, un manuel de formation dédié est à votre disposition sur l'espace Sifac :

: [Documentation SIFAC/01_Fonctionnel/01_Référentiel_et_Introduction_à_Sifac/01_Formation/01_Supports/Article](#)

2012 : vers plus d'accompagnement des établissements

Dévolution du patrimoine

Les universités d'Auvergne (Clermont 1), du Capitole (Toulouse 1) et de Poitiers ont obtenu la dévolution de leur patrimoine immobilier en 2011. L'Amue organise avec ces trois pilotes des réunions d'échanges périodiques pour confronter les pratiques et partager les questionnements, les réponses et les réalisations. Sur le plan comptable et budgétaire, la gestion du patrimoine immobilier s'accompagne de l'obligation de créer un budget annexe. C'est pourquoi, au sein de Sifac, une société à part entière est créée. A l'issue de la clôture de l'exercice 2011, et dès signature effective des actes (prévue au cours de l'année 2012), le transfert des opérations de l'établissement principal vers la nouvelle entité pourra démarrer.

Expertise fonctionnelle

En parallèle des réunions d'échanges autour des meilleures pratiques, l'Amue intervient sur des missions d'expertise fonctionnelle auprès des établissements Sifac sur des domaines tels que la gestion des immobilisations, la clôture d'exercice, le reporting, le passage en délégation globale de gestion. Ces missions sont assurées directement par l'Amue ou via le prestataire, en fonction de la nature de la demande et des disponibilités,

Contact : sifac.accompagnement@amue.fr

Vague 2012

Chaque établissement de la vague 2012 bénéficie de deux jours d'intervention sur site dans le cadre du démarrage Sifac, au même titre que la vague 2011.

Les établissements en difficulté

Les établissements rencontrant des difficultés d'organisation, de fonctionnement autour de Sifac vont faire l'objet d'un suivi rapproché. L'objectif étant de parvenir à un niveau d'appropriation de l'outil satisfaisant pour l'ensemble des établissements utilisateurs.

Formation continue Sifac

L'Amue propose aux établissements une offre de formation continue, dont l'objectif est d'améliorer la professionnalisation des agents.

Lien : [Catalogue des formations continues Sifac](#)



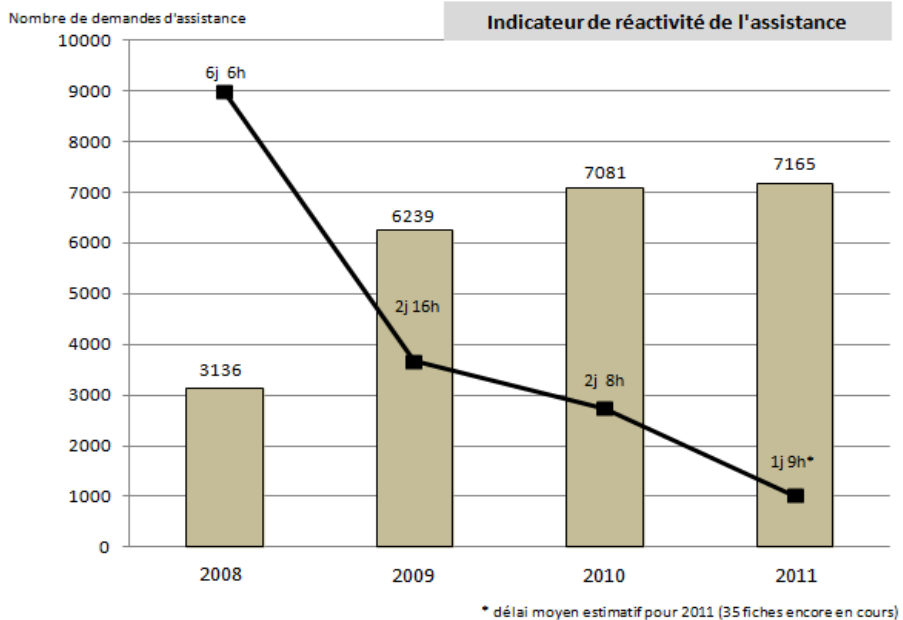
Trois arrivées fin 2011 :

- Claude Renier de l'université d'Aix-Marseille 2,
- Aïcha Benjlali de l'université de Montpellier 2,
- Carole-Laure Besson de l'école de chimie Paris TECH.

Pascale Arnoult et Gilles Scotto di Carlo ont quitté l'équipe Sifac pour respectivement renforcer l'équipe Scolarité et le projet CAPLAB. Martin Voyer et Frantz Selingant ont quitté l'agence pour de nouveaux horizons.

Gestion de l'assistance – Rappel des décisions prises par le Comité de pilotage Sifac applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

Dans le cadre de la Redevance Annuelle de Maintenance Sifac, chaque établissement bénéficie d'un volume annuel de 150 demandes d'assistance. Au-delà de ce seuil, un établissement pourra acquérir un ou plusieurs lots de demandes d'assistance supplémentaires. Le tarif applicable sera de 10 k€ la tranche de 30 DA supplémentaires commandées.

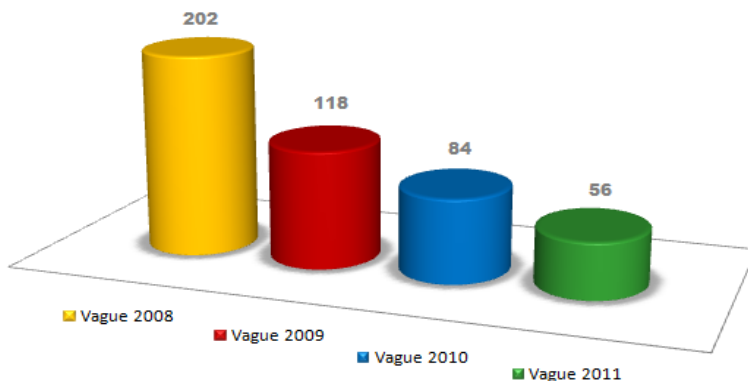


Un tassement de l'assistance qui se poursuit malgré la poursuite des déploiements. L'indicateur de réactivité de l'assistance fait également l'objet d'une attention particulière, comme en témoigne la diminution du délai moyen de traitement d'une demande d'assistance.

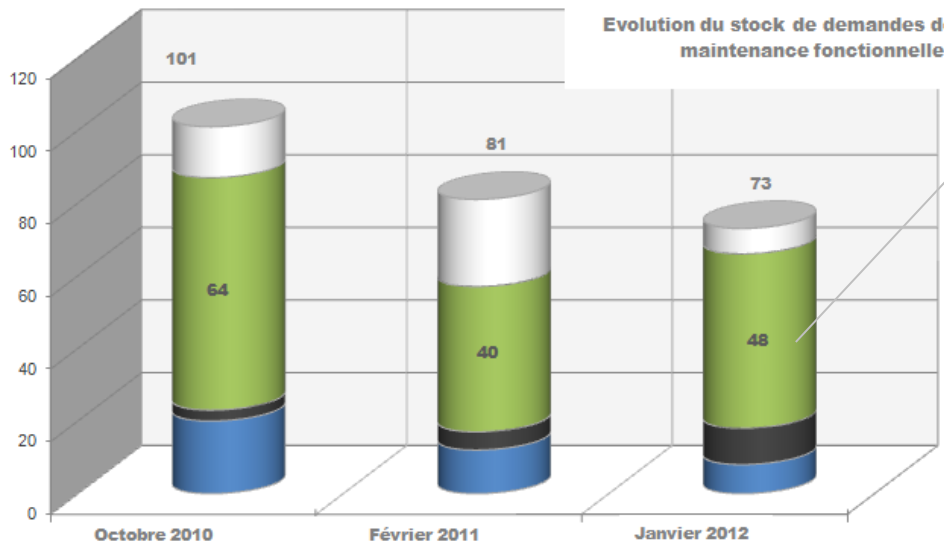
La qualité de l'assistance fait également l'objet d'un suivi spécifique. En 2011, 67% de demandes d'assistance ont été validées sans aller/retour (65% en 2010). Cet indicateur doit encore être affiné car certains établissements rejettent une réponse pour poser une nouvelle question (l'indicateur de qualité de l'assistance est en fait supérieur à 67%).

En 2008, les 8 établissements pilotes formulaient en moyenne plus de 200 demandes d'assistance chacun. En 2011, un établissement qui implante Sifac transmet une cinquantaine de demandes d'assistance à l'Amue. Un produit stabilisé, une qualité accrue des formations, une documentation utilisateur améliorée et un accompagnement fort effectué auprès de la vague 2011 (130 jours d'expertise au total), sont autant de facteurs qui ont contribué à la diminution continue du nombre moyen de demandes d'assistance émises sur l'année de démarrage Sifac.

Evolution du volume annuel moyen de demandes d'assistance fonctionnelle par site lors du passage à Sifac - 1^{ère} année d'exploitation -



Evolution du stock de demandes de maintenance fonctionnelles



31 correctifs seront livrés en mars, 10 en mai et 7 restent à planifier.

Une souche Sifac dont le périmètre s'élargit avec un volume d'anomalies de l'ordre de 50 en janvier 2012.

Aucune de ces anomalies n'est bloquante.